



Paris, le 30 novembre 2020

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'AMF ET LA FFB SOLIDAIRES POUR UNE RELANCE DANS LES TERRITOIRES

Pour soutenir la relance économique et l'emploi, la FFB et l'AMF font plus que jamais le pari de la mobilisation des collectivités locales en faveur du lancement des projets de construction et de rénovation de bâtiments. Conscientes de la baisse sans précédent des capacités d'autofinancement des collectivités induite par les effets de la crise sanitaire, elles plaident pour que les dotations et compensations de l'Etat fléchées vers les collectivités territoriales constituent un appui décisif à cette relance des investissements en accompagnement de la part territoriale de « France relance ».

D'ores et déjà, les artisans et entrepreneurs de bâtiment connaissent une contraction forte de leur activité (- 15% attendu sur l'année 2020) et s'inquiètent des perspectives pour 2021, lorsque les commandes d'avant-crise auront été honorées et que les mesures d'aide à la trésorerie auront cessé de produire leurs effets.

Or, la crise sanitaire du printemps a retardé la mise en œuvre des projets de rénovation ou de construction des bâtiments publics. Elle a aussi révélé le souhait d'un nombre important de nos concitoyens de s'installer dans des zones urbaines moins denses d'où la nécessité d'amplifier et de territorialiser le prêt à taux zéro au-delà de sa quotité fixée à 40% et de rétablir, en le renforçant, le dispositif « Pinel » dans les territoires ruraux et péri-urbains.

La crise accentue également les inégalités territoriales et la précarité de la population. C'est pourquoi, il est urgent de doter l'ANRU de moyens financiers exceptionnels pour soutenir durablement la relance dans les quartiers politiques de la ville et permettre de financer le reste à charge des projets qui ne peuvent l'être actuellement.

Par ailleurs, le retour à un rythme habituel d'instruction des autorisations d'urbanisme et la prochaine mise en œuvre des permis de construire dématérialisés doivent permettre de soutenir pleinement la reprise d'activité du secteur du bâtiment sur tout le territoire.

Enfin, la rénovation énergétique des bâtiments, chantier majeur de la relance, doit pouvoir s'appuyer sur une offre de qualité en capacité de répondre aux enjeux nationaux.

Olivier Salleron, président de la FFB, précise : « *Dans les périodes de crise, les maires ont toujours été à nos côtés. Nous sommes des alliés objectifs et cela se vérifie encore plus aujourd'hui. C'est par les territoires, par leur capacité d'entraînement, que doit s'amorcer la relance économique.* »

Une relance économique solide, qui s'appuie sur des choix de long terme et écarte les offres anormalement basses pernicieuses pour le tissu économique et l'emploi local ».

François Baroin, président de l'AMF souligne que : « *les communes et les intercommunalités sont parfaitement conscientes du rôle décisif qu'elles ont dans le maintien de l'activité des entreprises de proximité que sont les artisans et les entreprises du bâtiment. Elles doivent le faire dans un contexte budgétaire difficile, puisque la crise sanitaire a réduit leur niveau d'autofinancement, ce qui pèsera sur leur capacité d'investissement. Mais, les besoins sont là, et chacun est conscient de l'urgence* ».

93% des communes de France ont, sur leur territoire, au moins une entreprise de bâtiment. Ces entreprises, de toutes tailles, contribuent à l'aménagement du territoire et à l'attractivité territoriale. Elles assurent l'emploi local de plus d'un million de salariés et la formation de 60 000 apprentis.

Contacts :

AMF :

Marie-Hélène GALIN

01 44 18 13 59

marie-helene.galin@amf.asso.fr

AMF

Thomas OBERLE

01 44 18 51 91

thomas.oberle@amf.asso.fr

FFB

Anaïk CUCHEVAL

01 40 69 51 39

cuchevala@national.ffbatiment.fr